



DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT (DSIL) POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTI COMMUNAL LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC EN CENTRE VILLAGE

L'an deux mille vingt-quatre, **le treize février**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **05/02/2024**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Absents ayant donné procuration : **Audrey CICCARIELLO à Gabriel SCHANG, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2024-008

Vu la délibération n° 2020-011 du 30 juin 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal de Belcodène au maire de la commune ;

Vu la délibération n°2019-030 en date du 29 avril 2019 décidant l'engagement de l'opération de requalification du bâti communal et de l'espace public et confiant un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL FAÇONÉO ;

Vu la décision n°2021-001 en date du 19 janvier 2021 portant résiliation du marché de maîtrise d'œuvre n° 2019.68 en phase DIAG/ESQUISSE en raison d'évolution significative du programme initial ;

Vu la délibération n°2021-011 en date du 16 mars 2021 portant avenant N°1 au contrat de mandat de requalification du bâti et de l'espace public qui prévoit l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle ;

Vu la décision n°2021-003 en date du 10 juin 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet TDSO (mandataire) ;

Considérant l'Avant-Projet Détaillé remis par le maître d'œuvre ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de l'ETAT dans le cadre de la DSIL, une subvention pour la réhabilitation d'un logement appartenant à la Commune pour la réalisation de deux logements sociaux et la requalification des espaces publics en centre village.



D'APPROUVER le plan de financement suivant :

| | | |
|--|----------|-----------------------|
| Montant HT de l'opération | : | 988 772.25 € |
| Subvention du Conseil Départemental (16%) déjà Obtenue | : | 158 800.00 € |
| Subvention de l'Etat (50% du montant des travaux Soit 39% du projet global) | : | 385 000.00 € |
| Autofinancement communal (45 %) | : | 444 972.25 € |
| TVA financée par la commune | : | 197 754.45 € |
| Total TTC | : | 1 186 526.70 € |

Echéancier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2025.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 13/02/2024.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**